



Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2017

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Géraldine BRUYERE, Catherine PARISOT, Thierry DELHOMME, Sandrine BARRAUD, Marie-Christine GRIFFON, Jean THOREUX, Benoit JUGNET, Daniel DUMONTET,

Absents, excusés : Thierry MICHEL, Daniel LEDUC, Jean-Claude WAEBER,

Animateur de séance : Marie-Thérèse CHAPELIER

Secrétaire de séance : Jean THOREUX

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 15 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du mois

Travaux et projets en cours

➤ Atelier relais IM'POSE

Annie VOUILLON quitte l'assemblée délibérante,

Le Maire

- rappelle au conseil municipal l'avis d'appel à la concurrence mis en ligne le 24 avril 2017 sur la plateforme Dematis, e-marchespublics.com sous le numéro de référence 500017 et sur le site matour-et-region.e-marchespublics.com, pour les travaux de création d'un atelier-relais, dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article 26-II-5 du Code des Marchés publics (CMP).
- rappelle que ce marché est alloti en 09 lots et que la date limite de remise des offres était fixée au 19 mai à 12h00.
- informe le conseil municipal que, suite à l'ouverture des plis par la commission spécifique à ce projet, à la vérification et à l'analyse des offres, le lot 8 « Métallerie-serrurerie » a dû être déclaré infructueux et qu'il a été nécessaire de relancer une consultation pour ce seul lot, selon les mêmes modalités,
- présente au conseil municipal le rapport d'ouverture et d'analyse des offres effectué par le Maître d'Œuvre et validé par la commission qui a effectué le jugement des propositions et retenu les entreprises ayant présenté les offres considérées économiquement les plus avantageuses, dans les conditions prévues à l'article 53 du CMP et conformément aux critères énoncés dans le RC

N° des lots	Liste des lots	Estimation PM	Montant de l'offre moins disante à l'ouverture	Montant de l'offre moins disante à l'ouverture après vérification	Montant de l'offre négociée retenue	Titulaire du lot	écart entre estimation et offre en %
01	DEMOLITIONS TERRASSEMENTS VRD GROS ŒUVRE DALLE ARMEE DALLAGES PEINTURE DE SOL ETANCHEITE TOITURE TERRASSE RAVALEMENT DE FACADE	71 500,00 €	72 896,55 €	78 321,03 €	76 000,00 €	FAUCHON	6,29%
02	CHARPENTE COUVERTURE BACS ACIER ZINGUERIE	40 540,00 €	31 634,30 €	31 634,30 €	31 634,30 €	BARGE - Pelisson	-21,97%
03	MENUISERIE EXTERIEURE - PETITE SERRURERIE METALLIQUE	35 730,00 €	37 241,00 €	37 241,00 €	37 241,00 €	VOUILLON Menuiserie	4,23%
04	PLATRERIE ISOLATION PEINTURE FAIENCE NETTOYAGE CHANTIER	28 830,00 €	26 862,90 €	26 862,90 €	26 862,90 €	PLATRERIE PEINTURE DU VAL DE SAONE	-6,82%
05	MENUISERIE INTERIEURE BOIS DONT OSSATURE BOIS EN DOUBLAGE	19 052,00 €	16 645,00 €	16 645,00 €	16 645,00 €	VOUILLON Menuiserie	-12,63%
06	FAUX PLAFONDS	13 370,00 €	11 878,49 €	11 878,49 €	11 878,49 €	ISOPLAC	-11,16%
07	SOLS SOUPLES COLLES	7 699,00 €	5 716,50 €	5 716,50 €	5 716,50 €	PARAY LINO	-25,75%
08	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION PRODUCTION ECS	49 600,00 €	43 948,13 €	44 741,88 €	44 600,00 €	RIGAUDIER	-10,08%
09	ELECTRICITE - courants F & F - CONTRÔLE ACCES - ALARME	32 500,00 €	38 862,00 €	38 486,00 €	38 486,00 €	THEVENET	18,42%
	Total H.T.	298 821,00 €	285 684,87 €	291 527,10 €	289 064,19 €		-2,44%

Le conseil municipal

- Entérine les décisions de la commission d'ouverture des plis pour les attributions et montants telles que présentées par le Maire
- Valide le montant des marchés, à hauteur de 289 064,19 € HT,
- Donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour signer les marchés, mandater les factures, le moment venu et réclamer le versement des subventions obtenues si nécessaire

Annie VOUILLON regagne l'assemblée délibérante

➤ **Maison des associations**

Marie-Thérèse CHAPELIER et Jean THOREUX font part au conseil municipal de l'avancement des travaux de la maison des associations.

Ils précisent que la commission de sécurité est passée aujourd'hui et qu'elle a émis un avis favorable. Des travaux de finition restent à réaliser et le système de fermeture des lieux à étudier en privilégiant un système sécurisé par digicode.

La pose de l'enrobé doit débuter dans une quinzaine de jours en lien avec l'entreprise VOUILLON pour la mise en forme.

➤ **CART**

- Devis SPS et bureau de contrôle

Le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de retenir un contrôleur technique, un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs et d'ajouter une mission de diagnostic amiante et plomb, dans le cadre des travaux de restructuration du CART.

Il indique qu'il a consulté quatre sociétés : VERITAS, SOCOTEC, DEKRA et APAVE.

Concernant le contrôle technique, il a reçu trois offres :

- SOCOTEC : 4 050€ HT
- DEKRA : 9 960€ HT
- APAVE 3 810€ HT

Concernant la mission S.P.S., il a reçu trois offres :

- SOCOTEC 1 980€ HT
- DEKRA 2 490€ HT
- APAVE 1 940€ HT

Concernant le diagnostic amiante/plomb il a reçu deux offres :

- SOCOTEC 875€ HT
 - Méthode MOLP : 40€/analyse
 - Méthode MET 60€/analyse
- APAVE 540€ HT
 - Méthode MOLP : 40€/analyse
 - Méthode MET 58€/analyse

Le conseil municipal décide

- de retenir la société APAVE, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour assurer la mission de contrôle technique pour les travaux de restructuration du CART pour la somme de 3 810€ HT.
- de retenir la société APAVE, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour assurer la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, pour les travaux de restructuration du CART, pour la somme de 1 940€ HT
- de retenir la société APAVE, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour assurer la mission de diagnostic amiante/plomb, pour les travaux de restructuration du CART, pour la somme de 540 € HT (méthode MOLP 40€/analyse – Méthode MET 58€/analyse).
- Le Maire ou un adjoint a le pouvoir de signer les conventions y afférant et de mandater le paiement des factures le moment venu.

➤ **Travaux**

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement du dossier et précise qu'il a procédé à des demandes de chiffrage de travaux supplémentaires pour améliorer le confort et la fonctionnalité de l'établissement :

- création d'une porte supplémentaire dans l'entrée pour bien dissocier la guichetière de la salle de cinéma
- élargissement de la terrasse pour plus de convivialité
- possibilité de rendre le vide sanitaire utilisable pour l'utiliser comme lieu de stockage

Il précise que les travaux débiteront par les extérieurs au plus tôt et dans la salle de fêtes après la fête des conscrits en avril 2018, qu'ils sont prévus sur une durée de un an. et que le bâtiment sera partiellement inutilisable durant cette période.

➤ **Achat terrain Mme LABRUYERE**

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de Mme Marie LABRUYERE pour vendre à la commune deux parcelles dites le Paquis::

- C 887 d'une surface de 23 a 55 ca (bois)
- C 888 d'une surface de 17 a 92 ca (pré)

TOTAL 41 a 47 ca

pour la somme de 300€

Le conseil municipal :

- accepte cette proposition
- précise que les frais seront à la charge exclusive de la commune
- dit que l'acte sera régularisé auprès de l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile.

Voirie réseaux

➤ Voies stratégiques d'accès aux massifs forestiers

Daniel DUMONTET indique que, dans le cadre du schéma régional, des voies communales d'intérêt forestier, un subventionnement, à hauteur de 80%, est possible pour des travaux sur la voirie du domaine public communal d'accès aux massifs forestiers qui fait la liaison entre la forêt et le réseau routier départemental ou national : consolidation de la chaussée, restructuration, recalibrage, revêtement, arasement et renforcement des accotements, ouvrages d'art, assainissement, sur-largeurs et places de dépôt, places de croisement et de retournement. Les 20% restants seraient à la charge de la Communauté de communes.

Il précise que trois points seraient envisageables pour renforcer ou élargir les voies facilitant ainsi le passage des engins forestiers :

- Elargissement d'une portion de la route forestière d'Auvreau
- Renforcement de la route forestière d'Odret après enlèvement des racines d'arbres
- Elargissement / renforcement de la route forestière de la Garenne

Le conseil municipal décide de présenter ces trois dossiers et charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

➤ Eau : Programme 2018 de renouvellement – Antenne en dérogation

Le Maire présente au conseil municipal, sur proposition du cabinet SECUNDO assistant à maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour le compte de la commune, le projet de travaux de renouvellement de réseau pour l'exercice 2018, d'un montant global de 17 100 € HT, qui concerne le détournement d'une canalisation d'eau traversant une parcelle dont le propriétaire a obtenu un permis de construire.

Ces travaux sont à réaliser en urgence.

Il précise que ces travaux sont éligibles à un financement du SYDRO71,

Le conseil municipal :

- valide l'APD proposé par le cabinet SECUNDO, concernant les travaux de renouvellement de réseau d'AEP pour 2018 – Antenne dérogatoire -, d'un montant total de travaux, imprévus, rémunération du concepteur, révision des prix, divers... de 17 100.00 € HT ;
- charge le maire ou un adjoint, de solliciter du SYDRO 71, et de tout autre financeur le cas échéant, en particulier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau RMC, l'attribution de subventions au taux maximal pour le programme 2018,
- autorise le maire ou un adjoint à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

➤ Numérotage rue atelier relais IM'POSE

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de procéder au numérotage des rues situées en centre bourg.

Il explique que la commune, dans le cadre de la création d'un atelier relais pour le compte de M. LONGIN, vient d'acquérir deux bâtiments avec deux entrées distinctes numérotés 12 rue de La Clayette.

Il précise que pour son activité les deux bâtiments doivent être séparés.

Il propose l'aménagement suivant :

- Section AB n° 43 n° 12 rue de La Clayette
- Section AB n° 287 n° 19 rue de la Croix Mission

Il présente un plan du nouveau numérotage.

Le conseil municipal décide que :

- le nouveau numérotage concernant l'accès à l'atelier relais IM'POSE "rue de la Croix Mission" est accepté comme indiqué sur le plan présenté par le Maire.
- l'atelier portera désormais le n° 19 rue de la Croix Mission
- Le Maire ou un adjoint est chargé de l'exécution de cette décision.

➤ Dégâts voiries suite à orage

Le Maire informe le conseil municipal du nombre important de réclamations concernant les travaux d'entretien de la voirie suite au violent orage de juin.

Le conseil municipal décide de faire la synthèse des doléances et de se rendre sur place pour évaluer l'ampleur des dommages, définir les responsabilités de chacun et trouver des solutions pour remédier aux divers problèmes.

La commission voirie se retrouvera le 04 juillet à 10h00 pour la visite des sites.

Vente patrimoine immobilier

➤ T4 2^{ème} étage maison FEUILLET : Mme M. CARTILLIER

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de l'agence immobilière AGI, mandatée pour la vente de biens du patrimoine immobilier communal, qui indique que Mme M. Pierre CARTILLIER souhaitent se porter acquéreurs d'un appartement type 4 (2^{ème} étage) de 78.97 m², sis au n° 7 rue de Saint Pierre (section AB 579) pour un montant de 59 000 € nets pour la commune et 2 950€ de frais d'agence à charge de l'acheteur.

Le conseil municipal :

- accepte de céder, avec maintien en place des locataires, un appartement type 4 (2^{ème} étage) dont la commune est propriétaire dans l'immeuble FEUILLET, sis au n° 7 rue de Sant Pierre, à Mme M. Pierre CARTILLIER, pour la somme de 59 000 € nets pour la commune et 2 950 € de frais d'agence à charge de l'acquéreur.
- dit que la régularisation de l'acte interviendra en l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR,
- dit que les frais de notaire, sont à la charge exclusive de l'acquéreur
- dit que les frais de géomètre et de diagnostics, relatifs aux copropriétés, seront à la charge exclusive de la mairie.
- charge le Maire ou un adjoint de signer tant le compromis que l'acte de vente et toute pièce utile et lui donne tout pouvoir pour mener à bien cette décision.

Communauté de communes

➤ Refus de transfert de pouvoir de police du Maire

Le Maire informe le conseil municipal qu'avant le 16 décembre 2010, il y avait co-signature par le Maire et le Président de l'établissement public de coopération intercommunale des arrêtés de police pris pour les compétences assainissement et élimination des déchets transférés et les pouvoirs de police des Maires étaient donc préservés.

L'article 63 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités territoriales a renversé le principe existant en rendant automatique, au 1^{er} décembre 2011, le transfert du pouvoir de police spéciale rattaché aux compétences voirie, assainissement, collecte des déchets ménagers transférés, si les maires des communes concernées ne se sont pas opposés au transfert.

Il précise que l'article L5211-9-2 du CGCT 63 précise que dans un délai de six mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale un ou plusieurs maires peuvent s'opposer, dans chacun de ces domaines, au transfert des pouvoirs de police. A cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités territoriales. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition.

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il souhaite garder son pouvoir de police spéciale.

Le conseil municipal :

- s'oppose au transfert automatique du pouvoir de police spéciale pour la compétence voirie, assainissement, collecte des déchets ménagers
- donne tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et en particulier le charge d'en informer la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais

Questions financières

➤ Ligne de trésorerie

Le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée à échéance de la ligne de trésorerie du budget général de la commune, contractée auprès de Crédit Agricole Centre-Est.

Le conseil municipal souhaite, dans le cadre de son renouvellement, lancer une consultation auprès de diverses banques, selon les critères suivants :

- Montant de la ligne de trésorerie : 300 000€00
- Durée : 12 mois
- Index, taux...
- Commission de réserve
- Frais de dossier

Personnel communal

➤ Recrutement CAE/CUI

Le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif des contrats aidés et des contrats d'avenir mis en place dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Il indique, considérant le départ d'un agent au 31 mars 2017, recruté en emploi aidé, et considérant les besoins prévisionnels du service, qu'il serait nécessaire de recruter à nouveau sur 1 poste, non permanent, à temps non complet ou complet, de préférence en contrat aidé de type CAE-CUI ou EA en vue de renforcer l'équipe et de réaliser prioritairement divers travaux de rénovations dans les bâtiments communaux mais aussi toute tâche d'entretien de bâtiments, voies et espaces, nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord pour recruter un agent en CDD, de préférence en contrat aidé, pour renforcer l'équipe technique courant juin 2017, pour une durée pouvant aller de 6 mois jusqu'à 3 ans selon les possibilités du dispositif de recrutement.
- donne son accord, dans le cas où l'agent serait éligible à un contrat aidé, CUI ou EA, à la signature d'une convention avec la Mission Locale ou Pôle Emploi,
- donne tous pouvoirs au Maire pour fixer la durée hebdomadaire de travail, entre 20 et 35 heures, selon le profil et le dispositif de recrutement,
- dit que le temps de travail de cet agent sera annualisé comme pour l'ensemble des agents communaux compte tenu des variations d'activités.
- prévoit pour le contrat, la possibilité d'heures complémentaires voire supplémentaires en fonction des nécessités de service et de l'évolution des besoins.

- dit que la rémunération s'effectuera sur la base du SMIC ou du 1^{er} échelon des adjoints techniques territoriaux selon le mode de recrutement retenu.
- dit que des actions d'accompagnement et de formation pourront être mises en place dans le cadre d'un contrat aidé.
- charge le Maire, ou un adjoint de prendre toute décision et de signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de cette décision.

➤ **Recrutement stagiaire**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de recruter un adjoint administratif en CDD en remplacement d'un agent en fin de contrat qui n'avait pas souhaité le renouveler.

Il explique que son contrat arrive à échéance et que son travail donnant toute satisfaction, il entrera dans le processus de la fonction publique territoriale et sera "stagiérisé" à compter du 7 juillet 2017 à raison de 35/35^{ème}.

➤ **Renouvellements CDD**

Le Maire rappelle au conseil municipal le recrutement d'un adjoint technique en soutien à l'équipe chargé de l'entretien et du ménage.

Il indique que son contrat horaire, arrivé à échéance sera transformé en CDD à 20/35^{ème} du 01/07 au 31/08/2017.

Commissions

➤ **Commission tourisme**

○ ZLP

- Base de loisirs du Paluet - Réservation d'une ligne d'eau

Le Maire fait part au conseil municipal de la possibilité de proposer à certains clubs de natation, associations, ou centres de loisirs qui en feraient la demande, de bénéficier de la privatisation d'une ligne d'eau pour leur groupe.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en fixer les modalités ainsi que les tarifs.

Le conseil municipal décide :

- de proposer aux clubs, associations ou centres de loisirs la possibilité de privatiser une ligne d'eau, sous réserve de la disponibilité des maîtres-nageurs et des bassins
- de fixer les tarifs suivants pour cette prestation :
 - Privatisation d'une ligne d'eau sans surveillance : 39.00€/heure
 - Mise à disposition d'un maître-nageur : 30.00€/heure
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile

- Convention piscine pompiers

Le Maire fait part au conseil municipal d'un projet de convention à intervenir entre la commune et l'amicale des sapeurs-pompiers de MATOUR en vue de l'utilisation d'un couloir de nage de la piscine municipale, le dimanche matin, en dehors des horaires d'ouverture au public. Dans ce cas, un accord est intervenu entre l'amicale et le MNS pour assurer la présence de ce dernier.

Le conseil municipal :

- valide le projet de convention sans contrepartie financière à intervenir entre la commune et l'amicale des sapeurs-pompiers de MATOUR.
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toute pièce utile en particulier la convention.

➤ **Commission école cantine**

○ Tarifs cantine 2017/2018

Le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération 121/2016 par laquelle il décidait que le calcul du tarif des repas au restaurant scolaire suivra l'augmentation appliquée par Bourgogne repas et ce pour toute la durée du marché.

Il présente un courrier du prestataire indiquant une hausse de 1.10% du prix des repas par rapport à 2017.

Le conseil municipal décide d'appliquer cette hausse au montant des repas du restaurant scolaire de MATOUR qui passe de 3€88 à 3.92€ TTC

○ Organisation du temps scolaire

Géraldine BRUYERE fait le bilan du dernier conseil d'école et en particulier l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée.

Elle précise qu'une enquête a été transmise pour recueillir l'avis des parents qui ont répondu en masse. La majorité souhaitait revenir à la semaine de quatre jours mais les enseignants, favorables au maintien des 4 jours 1/2, ont présenté les arguments suivants :

- les enfants sont plus disponibles le matin pour les apprentissages
- une matinée de plus pour les différents enseignements
- le mercredi matin était différent des autres matinées : chorale de l'école et sciences + travail en petits groupes avec les ATSEM (éveil linguistique : anglais avec Jenny + jeux de langage avec Valérie)
- pas besoin de faire de récréation l'après-midi : enfants disponibles jusqu'à 15h40.
- classes passerelles en maternelle le mercredi matin grâce aux petits groupes
- on ne peut pas évaluer la fatigabilité des enfants par rapport à la semaine de 4 jours

- APC et NAPS sur la même plage horaire : organisation positive car petits groupes et classes passerelles GS-CP.

Suite à ces explications et après avoir voté le conseil d'école souhaite très majoritairement rester sur le fonctionnement actuel de 4,5 jours, pour l'année 2017.2018

Le conseil municipal :

- fera une proposition de maintien de la semaine à 4,5 jours auprès de la Direction Départementale du Service de l'Education Nationale (DSDEN) qui rendra sa décision finale
- informera les familles de l'organisation validée pour l'année 2017/2018
- se ralliera à une position Intercommunale de retour à la semaine de 4 jours si cela s'avère nécessaire pour harmoniser les positions sur l'ensemble du territoire à la demande de l'Education Nationale.

- o Achat matériel RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Le Maire informe l'assemblée que suite au réaménagement des espaces et de l'installation du SEJ (Service Enfance Jeunesse) au 1^{er} étage de la mairie, le bureau du RASED sera transféré dans les nouveaux locaux de "l'ilot JANIN" à proximité des écoles.

Pour parfaire les équipements le conseil municipal décide de l'acquisition d'une armoire auprès de la société MANUTAN collectivités, pour un montant TTC de 700€40

➤ **Commission technique**

Daniel DUMONTET indique au conseil municipal que les enrobés autour de la maison des associations et de l'école maternelle vont être réalisés prochainement.

Il précise que ceux de la route de Chateauthiers seront reportés à l'année prochaine pour faire face à des travaux rendus urgents suite aux derniers orages

Questions diverses

➤ **CAUE relance adhésion 2017**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le CAUE (Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement) de Saône-et-Loire a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Ses missions d'intérêt public sont, la formation, l'information et la sensibilisation.

Les services qu'il propose peuvent intéresser les particuliers, les élus, les professionnels, les collectivités qui ont un projet d'aménagement, de construction, de rénovation ou de restauration.

Le CAUE assure des permanences architecturales dans plusieurs villes du département, tout comme les conseillers de l'Espace Info-Énergie.

Il précise que cet organisme sollicite, comme chaque année, l'adhésion de la commune pour un montant de 224€ pour l'année 2017

Le conseil municipal décide de ne pas adhérer au CAUE

➤ **Association "cœur et crampons" demande de subventions**

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association "cœur et crampons" sollicitant une subvention dans le cadre de l'organisation de son 4^{ème} rallye "des dames de cœur 2017".

Cette manifestation, au profit de la fondation pour la recherche médicale, pour le dépistage du cancer du sein (qui fête cette année ses 70 ans) doit faire face à l'augmentation substantielle de ses frais d'organisation.

Le conseil municipal décide, comme les années précédentes, de mettre les infrastructures de la commune à disposition de l'association avec une remise de 400€ sur leur location.

➤ **Cessation d'activité agricole : M. Thierry NESME**

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de M. Thierry NESME informant sa cessation d'activité laitière, au 11 novembre 2017.

Il précise qu'à cette date il n'exploitera plus les parcelles :

- C22, C08, C07 – soit 2 ha 23 a – "Pré GUERIN"
- B 591, B595 – soit 46 a – "Roche Montauban"

Le conseil municipal prend acte de cette décision et remettra ces terrains à la location au 11 novembre prochain en fonction des demandes qui seront recensées.

➤ **Travaux maison legs FOREST**

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'autorisation de Christophe CLEMENT, Restaurateur, pour ouvrir deux portes dans le local dit "legs FORETS" qu'il loue à la commune.

Cet aménagement lui permettra de communiquer avec son nouveau commerce. Il précise qu'il s'engage à remettre en l'état initial en cas de cessation de location.

Le conseil municipal accepte cette requête et autorise M. Christophe CLEMENT à effectuer les travaux.

➤ **Motions de soutien : angioplastie coronaire au CHU de CHALON SUR SAONE**

Le Maire informe le conseil municipal de la situation actuelle de l'hôpital de Chalon sur Saône et des risques de fermeture de son Unité de Soins Intensifs Cardiologiques.

Il attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de cette structure pour la prise en charge des administrés de sa commune.

Le Conseil Municipal souhaite le renforcement de l'Unité de Soins Intensifs Cardiologiques avec l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronaire à Chalon sur Saône, pour permettre une prise en charge conforme aux standards actuels.

➤ **Marché de potiers**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation du marché de potiers les 19 et 20 août 2017.

Il précise que, sur le site de la maison des patrimoines, une surveillance devra être assurée la nuit pour veiller sur les marchandises exposées.

Le conseil municipal décide :

- d'avoir recours à une société de gardiennage pour assurer la surveillance des objets exposés à partir du samedi 19 août jusqu'au dimanche 20 août 2017 (soit une nuit) de 22h00 à 6h00 à l'occasion de l'organisation du marché des potiers.
- de solliciter des sociétés de gardiennage
- de charger le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision

Informations diverses

- Remerciement mariage BLANC/DUPERRET
- ADMR : rapport activité 2016
- Météo mai 2017

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23h15

Comm technique	10/07/2017 – 19h30 Pas de com en août 12/09/2017
Com tourisme	Pas de com en juillet et août 12/09/2017
Réunion maire-adjoints	03/07/2017 04/09/2017
Visite des chemins dégradés	04/07/2017 – 10h00

<p>PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : lundi 10 juillet 2017 – 20h30 salle du conseil Jeudi 28 août 2017 – 20h30 salle du conseil Lundi 18 septembre - 2017– 20h30 salle du conseil</p>
